



Note d'information

Dossiers Conciliations

20 mai 2014

Signataire : DJR – Service Juridique

Les propositions de conciliation sont considérées comme acceptées dès leur notification. Les parties disposent d'un délai d'un mois pour s'y opposer.

L'absence de réponse vaut acceptation. La FFBB informe cependant les parties de la position du Bureau.

Affaires	Décision contestée	Date réception proposition	Proposition conciliation	Réponse BF à notifier avant le :
BCM Gravelines Dunkerque (incidents Paris Levallois)	Faire jouer les 7,9 secondes	05 mai 2014	S'en tenir à la décision contestée	05 juin 2014
BCM Gravelines Dunkerque (incidents Paris Levallois)	Sanctions disciplinaires : <ul style="list-style-type: none">• M. BOKOLO : 4 matchs dont 2 fermes• M. AKPOMEDAH : 4 matchs fermes• M. HOLLAND : 1 match ferme	05 mai 2014	S'en tenir à la décision contestée	05 juin 2014
JIL Colayrac Basket (défaut de surclassement dans un championnat du CD de Lot-et-Garonne)	Appel irrecevable car non signé par la personne habilitée	16 mai 2014	S'en tenir à la décision contestée	16 juin 2014
Saint-Vallier Basket Drôme	Retrait d'une victoire au classement de PRO B	30 avril 2014	Assortir la sanction du sursis	30 mai 2014
M. EL HAFIDI (coach de l'ESC Trappes)	3 week-ends de suspension ferme	En attente		

JL Bourg Basket a retiré son recours le 02 mai.